

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 5 MAI 2020

Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 5 mai 2020 à la salle du conseil de l'hôtel de ville au 2^e étage du 869 boul. Saint-Jean-Baptiste.

SONT PRÉSENTS :

Madame la mairesse Lise Michaud, Mesdames les conseillères Johanne Anderson et Judith Prud'homme et Messieurs les conseillers Stéphane Roy, Philippe Drolet, Louis Cimon et Martin Laplaine, sous la présidence de la mairesse Lise Michaud.

SONT AUSSI PRÉSENTS :

Me Denis Ferland, greffier qui prend note des délibérations.
Monsieur René Chalifoux, directeur général

2020-05-212 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

Il est proposé par le conseiller Martin Laplaine et appuyé par le conseiller Philippe Drolet et résolu:

- QUE ce Conseil adopte l'ordre du jour avec l'ajout du point suivant :
 - o 4.2. Adhésion. Les Marmitons de Mercier.

ADOPTÉE à l'unanimité

2020-05-213 AVIS DE MOTION. RÈGLEMENT 2020-986-02 MODIFIANT LE RÈGLEMENT CONCERNANT LES MESURES D'HYGIÈNE EN TEMPS DE CRISE.

- Je, Philippe Drolet, conseiller municipal, donne avis de motion qu'un règlement modifiant le règlement concernant les mesures d'hygiène en temps de crise sera adopté lors d'une séance ultérieure;
- De plus, je, Philippe Drolet, conseiller municipal, dépose et présente le projet dudit règlement;
- Toute personne peut en obtenir copie auprès du responsable de l'accès aux documents de la Ville.

2020-05-214 ADHÉSION. LES MARMITONS DE MERCIER.

CONSIDÉRANT la crise actuelle liée au COVID-19;

CONSIDÉRANT l'initiative spontanée des citoyens, bénévoles, élus, fonctionnaires et commerçants de la Ville de Mercier afin que soient préparés et livrés des repas gratuitement aux personnes dans le besoin;

CONSIDÉRANT que ce Conseil souhaite que cette initiative se poursuive;

CONSIDÉRANT les documents de constitution de la personne morale à but non lucratif *Les Marmitons de Mercier* déposés au registre des entreprises;

CONSIDÉRANT que cette personne morale a été immatriculée le 20 avril 2020;

CONSIDÉRANT que ce Conseil souhaite y adhérer à titre de membre associé;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Louis Cimon et appuyé par le conseiller Stéphane Roy et résolu:

- QUE ce Conseil demande à la personne morale Les Marmitons de Mercier de recevoir la Ville de Mercier à titre de membre associé;

- QUE ce Conseil nomme, à titre de représentants de la Ville et membres actifs de la personne morale, la mairesse, madame Lise Michaud, le directeur général, monsieur René Chalifoux et le greffier, maître Denis Ferland;
- QU'il soit procédé au paiement des frais d'adhésion et de la cotisation annuelle.

ADOPTÉE à l'unanimité

La période d'intervention des membres du Conseil a eu lieu à 20 h 08.

La deuxième période de question a eu lieu à 20 h 08.

2020-05-215 LEVÉE DE LA SÉANCE.

Il est proposé par le conseiller Philippe Drolet et appuyé par la conseillère Johanne Anderson et résolu:

- DE clore la séance à 20 h 08.

ADOPTÉE à l'unanimité